

105218

COMMUNE DE BRETONNIERES

Conformément à la loi du 13 septembre 1976 modifiant la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire, le règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions et le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 25 juin 1976 sont modifiés comme suit :

Le titre de la "zone d'affectation différée" et remplacé par celui de "zone intermédiaire".

Approuvé par la Municipalité de Bretonnières dans sa séance du 13.3.79

Le Syndic :

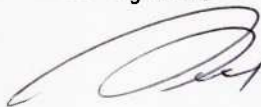


Le Secrétaire :



Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 23.3 au 23.4.79

Le Syndic :



Le Secrétaire :



Adopté par le Conseil général de Bretonnières dans sa séance du 26.4.79

Le Président :



Le Secrétaire :

D. Regard.

Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 27 JUIN 1979
l'atteste,

Le Chancelier :